



PRESIDENCE.TG



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Communiqué de presse

5^{ème} recensement général de la population et de l'habitat (RGPH-5)

Lomé, le 24 Octobre 2022

La cérémonie de lancement officiel des travaux de dénombrement du 5^{ème} recensement général de la population et de l'habitat (RGPH-5) s'est tenue ce jour à l'Hôtel 2 Février à Lomé.

Présidé par le ministre d'État **Payadowa BOUKPESSI**, ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et du développement des territoires, au nom du Président de la République, **SEM. Faure Essozimna GNASSINGBÉ**, le lancement s'est déroulé en présence du ministre de l'économie et des finances, **Sani YAYA**, et du ministre conseiller du chef de l'État, **Simféitchéou PRÉ**, ainsi que des partenaires techniques et financiers et des parties prenantes du processus.

Cette cérémonie marque le démarrage effectif de l'opération du dénombrement principal de la population et de l'habitat sur toute l'étendue du territoire national. Organisée à Lomé et dans toutes les préfectures à travers le pays, avec la présence effective des préfets, des maires et des autorités traditionnelles et religieuses, cette cérémonie contribue à renforcer la sensibilisation de la population sur le RGPH-5, à encourager son adhésion pour le succès de l'opération.

Le ministre d'État a saisi l'occasion pour renouveler la gratitude du gouvernement à tous les partenaires techniques et financiers qui accompagnent le Togo dans la réalisation de ce projet, à savoir l'**UNFPA**, chef de file, la **Banque mondiale**, la **CEA**, la coopération allemande **GIZ**, l'**UNICEF**, le **PNUD**, l'**OIM** et la **FETAPH** pour leur engagement en vue de la réussite du RGPH5.

L'opération de dénombrement vise à recueillir des informations sur les individus, les ménages et les logements. Pour ce faire, les agents recenseurs, identifiables par des badges et gilets, se rendront dans les maisons pour recenser toute la population sans distinction de nationalité.

À terme, ces travaux permettront de disposer d'une base de données démographiques, sociales et économiques actualisées, fiables et désagrégées, pour répondre aux besoins de planification et de gestion des programmes de développement. Les données recueillies permettront également de renseigner des indicateurs nécessaires au suivi et à l'évaluation des agendas nationaux et internationaux, notamment la feuille de route gouvernementale (2020-2025), l'agenda 2063 de l'Union africaine et les objectifs du développement durable (ODD).

Les populations ont été exhortées à réserver un bon accueil aux agents recenseurs chargés d'administrer les questionnaires de collecte.

Pour rappel, le RGPH-5 est régi par le décret N°2018-176/PR du 10 décembre 2018 par lequel le Gouvernement s'est engagé, conformément à la périodicité décennale recommandée par les Nations unies pour ces opérations, à organiser ce recensement, après celui de 2010.



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Ministère de la Planification du
Développement et de la Coopération

